

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_2
id. 3941

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-
ET-GARONNE**

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2017 de l'Institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été présenté à la commission de surveillance de l'établissement.

Le budget de l'IMEP est financé par les dotations versées par l'ARS, le budget départemental n'intervenant que pour les coûts mutualisés avec le centre de vacances Jean Baylet. Ainsi, en 2017, la participation du Département aux frais de gardiennage s'est élevée à 7 827 €, les versements de l'ARS représentant sur la même période 2 414 339 €.

En investissement, 326 360 € ont été réalisés en 2017 dont 231 771 € pour les travaux des bâtiments UNITED, infirmerie et restauration. Les travaux se poursuivent en 2018, une participation du Département est prévue pour les parties communes à l'IMEP et au centre de vacances.

Le compte administratif fait apparaître un excédent global de **765 653,46 €** qui se décompose comme suit :

– INVESTISSEMENT

Recettes	157 497,06 €
Excédent 2016	789 799,35 €
Dépenses	348 271,86 €
Excédent d'investissement.....	599 024,55 €

Cet excédent d'investissement 2017 sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2018.

Monsieur le Président rappelle que suite à la signature avec l'ARS du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) le 31 décembre dernier, l'IMEP se doit de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place du budget prévisionnel. Il est à noter que ce document ne prévoit pas de reste à réaliser.

– FONCTIONNEMENT

Recettes	2 580 831,43 €
Excédent 2016	37 564,86 €
Dépenses	2 451 767,38 €
Excédent de fonctionnement.....	166 628,91 €

L'excédent de fonctionnement de 166 628,91€ sera ~~proposé en affectation lors~~
de la décision modification n°1, pour financer des investissements.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'IMEP,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2017 du Payeur départemental concernant l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne ;
- Approuve le compte administratif 2017 de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 765 653,46 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Nombre de votant : 29

Pour l'adoption : 28

Avis contraire : 0

Abstention : 1

Adopté

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC